

n° 463

Projet de découpage
cantonal de l'agglomération
naucienne.

11890.19.12.76

de faire rappeler que la circulaire préfectorale du 23 Octobre 1972 sur le projet de découpage cantonal de l'agglomération naucienne, a été diffusée auprès de chaque conseiller.

Après délibération, le conseil, considérant que la position de Dudres est améliorée par rapport à l'ancien découpage cantonal, amélioration devant permettre de résoudre d'importants problèmes, émet un avis favorable au projet présenté par Monsieur le Préfet.